



Modalités attribution places en crèches

DEMANDE INSCRIPTION

Le bulletin de demande d'inscription est téléchargeable sur le site www.cc-coeurdujura.fr

Il est valable 6 mois à compter de la date de réception.

Les demandes font l'objet d'un accusé de réception, adressé par mail au responsable mentionné dans le dossier.

Toutes les demandes sont consignées dans une liste unique, présentée à la commission. Elles sont prises en compte jusqu'à une semaine avant la date de réunion, sinon elles sont reportées à la commission suivante.

Toute modification de +/-10% par rapport au volume horaire demandé ou relatif au contrat en cours doit faire l'objet d'une demande d'attribution de places.

COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission est composée de :

- un élu de chaque bourg centre Arbois, Poligny, Salins
- la vice-présidente CCAPS en charge de l'Enfance
- les 3 directrices des crèches Arbois, Poligny, Salins
- la coordinatrice Enfance de la CCAPS
- la représentante du Guichet Unique Enfance (responsable du Relais Petite Enfance Poligny)

Les directeurs (trices) des écoles maternelles peuvent être associé(e)s en amont à la préparation de la commission ainsi que le médecin référent.

CALENDRIER

L'attribution des places se fait 2 fois par an : **en juin pour la rentrée de septembre, en octobre-novembre pour la rentrée de janvier.**

Un courrier (ou mail) est adressé à la famille à l'issue de la commission pour indiquer la réponse apportée :

- 1- report à la commission suivante (mise en liste d'attente)
- 2- attribution d'une place selon le planning demandé
- 3- proposition d'un accueil de manière occasionnelle, fonction des places disponibles

Pour les réponses 2 et 3, la famille dispose alors **d'un délai de 10 jours pour apporter une confirmation**, sans quoi la place est attribuée à une autre famille.

CRITERES d'ATTRIBUTION

L'étude des places est établie de manière anonyme, fonction d'un barème de points établi selon la liste ci-dessous

		Nombre points attribués
Historique des demandes		
Nombre d'enfants refusés	1 enfant	1
	2 enfants	2
	3 enfants	3
	4 enfants	4
Nombre de refus (passage en commission)	1 refus	1
	2 refus	2
	3 refus	3
	4 refus	4
Situation professionnelle des parents		
2 parents en activité ou formation		10
2 parents en recherche d'emploi		5
1 des parents en activité ou formation		5
1 des parents en recherche d'emploi		2
1 des parents en activité-formation / 1 en recherche emploi		7
Parent seul en activité ou recherche emploi		10
Parent seul sans profession		1
Lieu de résidence ou de travail		
Famille résidant sur le territoire de la CCAPS		10
Famille ne résidant pas sur la CCAPS mais travaillant et/ou payant des impôts sur territoire de la CCAPS		5
Situation familiale		
Naissances multiples	Jumeaux	5
	Triplé ou plus	10
Frère ou sœur déjà dans la structure		5
Frère ou sœur fréquentant un établissement scolaire public ou ALSH de la CCAPS		1
Parent isolé		5
Situation médicale		
Enfant porteur d'handicap ou en cours de reconnaissance accompagné par partenaires		10
Enfant porteur d'handicap ou en cours de reconnaissance de l'handicap non accompagné par partenaires		5
Situations spécifiques		
Accompagnement par des partenaires sociaux		4
Protection de l'enfant (situation d'urgence)	Attribution immédiate	
Contrat		
Souplesse dans le volume horaire		3
Modification de contrat		2

Pour des demandes d'accueil d'extrême urgence (décès d'un parent, hospitalisation d'un parent), pas de passage en commission.